

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 24 janvier 2013 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Carmelle Carrier, représentante de Saint-Benoît-Labre

Johanne Giroux, représentante de Saint-Gédéon de Beauce

René Paquet, représentant de Saint-Théophile

Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Stéphan Auclair, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Jean-Guy Plante, représentant de Saint-Philibert

Éric Maheux, représentant de Saint-Prosper

Yvan Paré, représentant de Saint-Martin

Urgel Bergeron, représentant de Saint-Côme-Linière

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Paul Joly, représentant de La Guadeloupe

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson, président et représentant de la Ville de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4368-13

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Yvan Paré
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté et en y ajoutant les items suivants :

- 13.2 Municipalité de Saint-Prosper;**
- 13.3 Mutuelle des municipalités du Québec.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4369-13

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE
LE 20 DÉCEMBRE 2012**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Urgel Bergeron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 20 décembre 2012 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

À 19h33, Monsieur Pierre Gilbert représentant de la municipalité de Ste-Aurélie prend son siège.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 24 janvier 2013;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de décembre 2012;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de décembre 2012, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- L'état des revenus et dépenses, de même que le solde des argents non engagés dans les différents fonds de la Régie en date du 31 décembre 2012, le tout avant vérification par les experts comptables.

RÉSOLUTION NO: 4370-13

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :
#C-1200773 à #C-1200803 inclusivement,
#C-1300001 à #C-1300064 inclusivement,
#P-1200474 à #P-1200489 inclusivement,
#P-1300001 à #P-1300021 inclusivement.
Pour un déboursé total de 840 538.22\$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4371-13

DEMANDE DE COMMANDITE – CFER DE BEAUCE

CONSIDÉRANT qu'en date du 09 janvier 2013, Monsieur Danny Roy, enseignant à la Commission Scolaire Beauce-Etchemin, a sollicité l'appui financier de la Régie pour 2 000.00\$ au nom du CFER de Beauce;

CONSIDÉRANT que Monsieur Roy explique dans sa correspondance les efforts déployés par son organisme dans la promotion du développement durable, entre autre dans les écoles de la région;

CONSIDÉRANT que la Régie n'a pas l'habitude de commanditer de telle activité car les organismes sollicitent également les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'en date du 30 août 2012, la Régie a accordé à Image de Mark Inc. un mandat afin de réaliser pour cette dernière un plan de communication;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie n'acquiesce pas à la demande présentée par Monsieur Roy au nom du CFER de Beauce pour les raisons citées dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4372-13

OFFRE DE SERVICE DE AVERY WEIGH-TRONIX

CONSIDÉRANT que Monsieur Clément Fradette de Avery Weigh-Tronix offre à la Régie de renouveler son contrat de service pour une période de 12 mois en ce qui concerne le logiciel de gestion S.I.R. que la Régie utilise pour comptabiliser les données au poste de pesée;

CONSIDÉRANT que cette offre est au prix de 1 100.00\$ par année plus taxes;

CONSIDÉRANT qu'il est plus avantageux pour la Régie d'avoir un contrat de service que de payer selon l'acte posé;

CONSIDÉRANT que la Régie a déjà un contrat avec cette compagnie depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Éric Maheux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la reconduction du contrat de service avec Avery Weigh-Tronix pour une période de 12 mois au prix de 1 100.00\$ plus taxes, le tout selon l'offre transmise le 10 janvier 2013;

QUE Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier soit par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Régie, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4373-13

EMPLOI ÉTÉ CANADA 2013

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Gilbert
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE ce conseil entérine la décision prise par Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier à l'effet de déposer une demande d'aide financière pour un maximum de deux (2) étudiants;

QUE Monsieur Turcotte soit autorisé à signer tous les documents nécessaires dans ce dossier pour et au nom de la Régie;

QUE Monsieur Rosaire Paquet soit autorisé à procéder au recrutement des étudiants.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4374-13

DATE DE DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2012 – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION #4250-12

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les membres de ce conseil acceptent que soit reportée au 21 mars 2013 la date de dépôt du rapport financier de la Régie pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4375-13

SOCIAL ANNUEL

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE soit organisé pour les membres de ce conseil et les employés de la Régie, une activité appelée « Social annuel » sur le même principe que l'année dernière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4376-13

ACHAT D'UN SURPRESSEUR POUR LE BIOGAZ

CONSIDÉRANT qu'un bris mécanique s'est produit sur le surpresseur utilisé pour le biogaz;

CONSIDÉRANT qu'un tel équipement coûte 3 578.00\$ plus taxes, transport et installation;

CONSIDÉRANT les coûts pour l'achat de propane;

CONSIDÉRANT que les administrateurs de la Régie suivant ce dossier Messieurs Lionel Bisson et St-Georges Cloutier de même que Madame Annick Poirier, ingénieur chez Genivar, Monsieur Alain Lessard, d'Aquatech et Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie se sont consultés et en sont arrivés à la conclusion d'acheter un surpresseur neuf et d'envoyer l'appareil brisé en réparation et de le garder à son retour en inventaire.

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur René Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les membres de ce conseil entérine la décision prise par les intervenants au dossier;

QUE les frais inhérents à l'achat plus les taxes, le transport et l'installation soient payés par les argents placés dans le « Fonds Grands Projets » de la Régie;

QUE les frais inhérents à la réparation de celui qui est défectueux soient payables par le « Fonds d'opération de la Régie ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4377-13

REFINANCEMENT DE 385 000.00\$

CONSIDÉRANT que la Régie aura à refinancer un montant de 385 000.00\$ échéant le 23 avril 2013 sur le règlement #31-01;

CONSIDÉRANT qu'à l'origine ce règlement d'emprunt a été décrété afin d'ouvrir une nouvelle zone d'enfouissement (zone H) et à la confection de trois (3) cellules;

CONSIDÉRANT que la cédule de remboursement de la dette avait été établie comme suit :

- Les travaux reliés à l'ouverture des cellules = 20 ans
- La confection des cellules comme tel = 03 ans

CONSIDÉRANT que le taux d'intérêt actuel pour le financement à long terme est de moins de 5% selon le ministère des Finances du Québec;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le président de la Régie, Monsieur Lionel Bisson et le secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte soient autorisés à signer pour et au nom de la Régie tout document jugé utile et nécessaire au refinancement d'une somme de 385 000.00\$ pour une période de dix (10) ans.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- Les membres sont informés que le Salon International des Technologies Environnementales « Americana 2013 » se tiendra au Palais des Congrès de Montréal du 19 au 21 mars prochain;
- Dépôt d'une copie d'une lettre que la municipalité de Saint-Prosper a adressé en date du 17 janvier 2013 à Madame Ginette Bureau de Recyc Québec en rapport avec le partage des argents reçus pour les compensations 2010 – 2011;
- Dépôt d'une correspondance provenant de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) assureur de la Régie, l'informant que la part de la ristourne attribuée à la Régie au terme de l'exercice financier 2012 s'élèvera à 3 178.00\$.

RÉSOLUTION NO: 4378-13

RÉPARATION DE TOITURES

CONSIDÉRANT que les toits de trois (3) bâtiments de la Régie ont besoin de réparation;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a déposé à chacun des membres de ce conseil un rapport à cet effet;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur René Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé par la présente résolution à faire réparer les toitures tel que proposé;

QUE les frais inhérents soient payés par le Fonds d'administration de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4379-13

OFFRE DE SERVICES GENIVAR INC.

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud exploite un lieu d'enfouissement technique pour ses municipalités membres;

CONSIDÉRANT que la Régie a obtenu un certificat d'autorisation à cet effet de la part du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP);

CONSIDÉRANT qu'en vertu des lois et règlements de ce ministère, la Régie doit produire annuellement différents rapports, de même que poser différents actes au cours de l'année;

CONSIDÉRANT que Genivar Inc. a déposé les 22 et 23 janvier 2013 à la Régie les offres de services suivantes:

- Suivi des biogaz – année 2013, comprenant le calibrage du réseau de captage (requis par le REIMR du MDDEFP), la surveillance environnementale du biogaz dans les puits et les bâtiments (requis par le REIMR du MDDEFP).
- Estimé budgétaire totale: 9 395.00\$ plus taxes;
- Déclaration obligatoire des émissions atmosphériques pour l'année 2012.
- Estimé budgétaire : 5 800.00\$ plus taxes;
- Assistance à l'opération – Système de valorisation, de destruction du biogaz et de traitement des eaux année 2013, comprenant le suivi à distance des opérations et l'assistance à l'opération et au suivi du réseau de captage du biogaz et de la torchère.
- Estimé budgétaire 20 510.00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Madame Carmelle Carrier
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à la firme Genivar Inc. les trois (3) mandats selon les offres déposées à la Régie les 22 et 23 janvier 2013;

QUE les frais inhérents à chacun de ces mandats soient payables par le fonds d'opération de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4380-13

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Madame Johanne Giroux
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 20h26.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE